

– CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015 –

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

Pouvoirs : M. Jean-Pierre VINCENT à M. Emmanuel SALIGNAT, Mme Stéphanie PETIT à M. Jean BRÉBION, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE à M. Frédéric CARRÉ.

Secrétaire : Mme Armelle PERRON

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 26 mai 2015.

– ORDRE DU JOUR –

- **Convention avec le SIAEP pour l'achat de matériel,**
 - **Classe de découverte 2015,**
 - **Remboursement de facture,**
 - **Décision modificative au budget,**
- **Retrait de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale du S.I.R.R,**
 - **Convention avec SNCF Mobilité pour l'utilisation du parking,**
 - **Questions diverses.**

2015.28 / CONVENTION COMMUNE ET SIAEP POUR ACQUISITION DE MATÉRIEL ALTERNATIF A L'USAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BRÉBION qui expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de conclure une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de RAMBOUILLET, représenté par son Président Sylvain ROULAND, dans le cadre d'une utilisation de matériel alternatif à l'usage de produits phytosanitaires. Il s'agit de joindre à cette démarche d'acquisition qui entre dans le cadre de la mutualisation des achats.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention du SIAEP,
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention entre la Commune et le Syndicat,

Le **CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité (abstention : M. BATAILLE), autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, avec Monsieur Sylvain ROULAND, président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la forêt de RAMBOUILLET.

CLASSE DE DÉCOUVERTE 2015

Ce point sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, le coût restant à finaliser.

2015.29/REMBOURSEMENT DE FACTURES À M. VINCENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. VINCENT a avancé les frais d'envoi pour le retour d'une platine pour la sono de la salle des fêtes qui n'était pas conforme aux besoins de la commune. Le montant de la facture s'élève à 24,80 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à M. VINCENT la somme de 24,80 Euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux articles 6261.

2015.30/DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTION/ CRÉDITS ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
OP : PANNEAUX SIGNALISATION Autres immobilisations corporelles	2188-196	300.00 300.00		
OP : TNI ECOLE Matériel de bureau et matériel informatique				300.00 300.00
DÉPENSES - INVESTISSEMENT		300.00		300.00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

2015.31/RETRAIT DU SIRR DE COMMUNES ET EPCI

La commune est saisie d'une demande de retrait du SIRR de Communes et des EPCI du SIRR.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiés,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu l'article L-5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au retrait des collectivités d'un Syndicat Intercommunal,

Vu la délibération n° 2012/44 du Comité Syndical du 12 avril 2012 décidant ma fermeture définitive par de l'usine de compostage des boues du Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET avec effet au 1^{er} janvier 2013,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012321-0002 et 2012356-0003 relatifs à la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET (SIRR),

Vu la demande de retrait du SIRR des Communes et des EPCI du SIRR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le retrait du SIRR des Communes de CERNAY-LA-VILLE, GAMBAIS, ORPHIN, POIGNY-LA-FORÊT, ORCEMONT, MITTAINVILLE, LE PERRAY-EN-YVELINES ainsi que des EPCI suivants : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Epernon, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance, Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Sources de l'Yvette, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil, Communauté de Communes Plaines et Forêt d'Yveline (devenue Rambouillet Territoires), Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines,

PRÉCISE que cette délibération sera transmise au SIRR dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

CONVENTION AVEC SNCF MOBILITÉ POUR L'UTILISATION DU PARKING

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu le 19 juin 2015, un courrier de la SNCF précisant que le bail de location du parking près de la sous-station SNCF arrivait à échéance le 1^{er} juillet 2015 et qu'il convenait de signer une nouvelle convention. Le coût annuel actuel est de 156,04 Euros, la proposition de la SNCF est de 1.020 Euros, avec beaucoup de devoirs pour la commune (dépollution, etc.) mais aucun droit. M. le Maire a contacté la SNCF qui a proposé de négocier et de reporter la décision à une prochaine réunion de Conseil municipal. Le Conseil municipal accepte de reporter ce point après négociation avec la SNCF.

M. le Maire précise que la SNCF souhaite vendre la maison de la sous-station SNCF. M. le Maire a informé la SNCF que cette parcelle est classée dans une zone réservée aux activités ferroviaires et que l'acquéreur ne pourrait faire aucun aménagement ni rénovation de ce bâtiment dans l'état actuel des choses. M. le Maire a demandé à la SNCF de fournir un dossier plus complet sur les modalités de cette vente.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil municipal que la Croix Rouge remercie la commune pour la subvention versée.
- Mme SOULAY informe le Conseil municipal qu'un lampadaire, résidence de la Gare, ne fonctionne pas.
- Mme AUGER fait part au Conseil municipal d'une demande des riverains de la place Humbert qui ont des difficultés à stationner le dimanche. Ils demandent l'installation de bordures de défense.
- M. BATAILLE souhaite qu'une étude soit réalisée pour le ralentir les véhicules route du Bray en agglomération. Il propose que la police mette un radar devant les maisons. M. le Maire propose des coussins berlinois et M. BATAILLE des chicanes. M. le Maire se charge de faire une étude.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal que des trous se forment route du Bray et que les bordures s'affaissent. M. le Maire précise que Rambouillet Territoires doit refaire la route.
- M. MERCIER demande d'êtêter les arbres se trouvant entre la résidence des 12 arpents et le Pont.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu fin juillet.

La séance est levée à 20h30.